

consultent et coopèrent pour garantir le succès du Round. À cet égard, ils ont convenu de convoquer, en septembre 1990, une rencontre des ministres responsables des politiques commerciales pour étudier les moyens d'obtenir des résultats significatifs aux Négociations commerciales multilatérales (NCM).

Les ministres ont convenu que le développement d'un cadre institutionnel permanent dans la région Asie-Pacifique devrait se faire graduellement et prudemment.

Mais les participants ont reconnu que le processus sera facilité par les activités de coordination actuellement menées par les fonctionnaires, avec l'appui des gouvernements régionaux et d'institutions existantes comme la Conférence sur la coopération économique dans la région Asie-Pacifique (PECC).

Les ministres ont convenu que les fonctionnaires se réuniront sous peu pour préparer un programme de travail fondé sur leurs discussions. Outre la proposition canadienne de consultations sur les NCM, les ministres ont convenu de poursuivre la coopération dans des domaines comme le transfert de technologie, ainsi que la collecte et l'échange de données économiques et commerciales. Ils ont aussi convenu d'explorer une collaboration sur des questions comme l'énergie, le transport, les télécommunications et l'environnement.

M. Crosbie a encouragé les pays de la région Asie-Pacifique à tenir compte des préoccupations environnementales dans la prise de décisions économiques. "Aucun gain économique ne peut justifier un dommage écologique irréparable", a ajouté M. Crosbie.

Le Ministre a tout particulièrement souligné les avantages d'une meilleure coopération régionale en matière de conservation des ressources marines. "L'océan est notre patrimoine commun et notre plus précieuse ressource."

M. Crosbie s'est joint à un certain nombre d'autres ministres pour faire valoir la nécessité de mieux contrôler la pêche aux filets dérivants.

M. Crosbie a appuyé la participation de Hong Kong ainsi que de la Chine et de Taïwan. Il a noté que ces grandes économies régionales devraient être amenées à participer au processus de consultation.

Pour plus amples renseignements, communiquer avec:

Le Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874